

UN/ISA COLLECTION

T/1935

**RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE  
DES NATIONS UNIES  
DANS LES ÎLES PALAOS  
(TERRITOIRE SOUS TUTELLE  
DES ÎLES DU PACIFIQUE) 1989**

**CONSEIL DE TUTELLE**

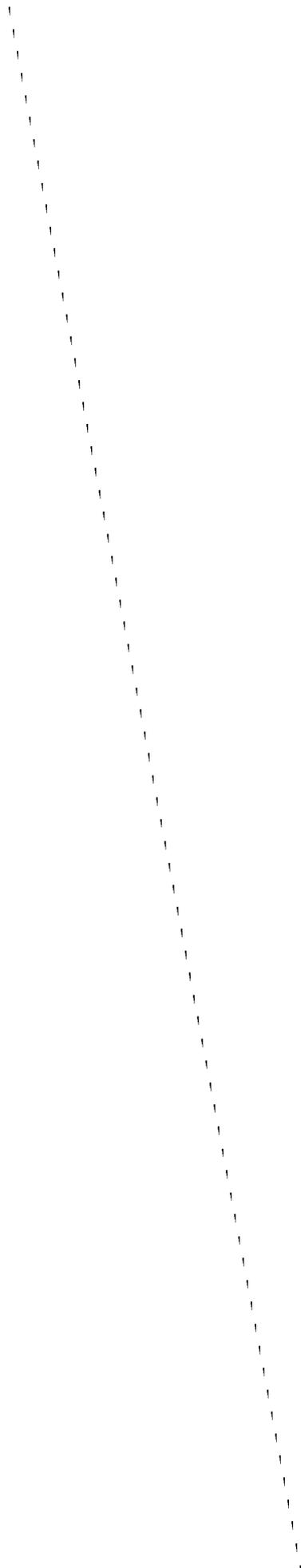
✓ **DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

(Mai-juin 1989)

**SUPPLÉMENT N° 1**



**NATIONS UNIES**



**RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE  
DES NATIONS UNIES  
DANS LES ÎLES PALAOS  
(TERRITOIRE SOUS TUTELLE  
DES ÎLES DU PACIFIQUE) 1989**

**CONSEIL DE TUTELLE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

**(Mai-juin 1989)**

**SUPPLÉMENT N° 1**



**NATIONS UNIES  
New York, 1989**

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

---

T/1935

---

## TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI .....		v
I. GENERALITES .....	1 - 7	1
A. Mandat .....	1 - 2	1
B. Composition .....	3 - 5	1
C. Itinéraire .....	6 - 7	1
II. INTRODUCTION .....	8 - 32	3
A. Généralités .....	8 - 12	3
1. Géographie physique .....	8	3
2. Historique .....	9 - 11	3
3. Population .....	12	3
B. Palaos .....	13 - 32	3
1. Constitution et système de gouvernement .....	13 - 15	3
2. Les Palaos et l'Accord .....	16 - 25	4
3. Autres événements récents .....	26 - 32	6
III. OBSERVATIONS DETAILLEES SUR LE PROGRES DES PALAOS DANS LES DOMAINES POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIAL ET DE L'ENSEIGNEMENT .....	33 - 84	7
A. Progrès politiques .....	33 - 41	7
B. Progrès économiques .....	42 - 60	9
C. Progrès social .....	61 - 74	13
1. Pouvoir judiciaire .....	61 - 62	13
2. Soins de santé .....	63 - 71	14
3. Toxicomanie et alcoolisme .....	72 - 73	15
4. Prison .....	74	15
D. Progrès de l'enseignement .....	75 - 84	16

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
IV. QUESTIONS SPECIALES .....	85 - 91	18
A. Réparations pour dommages de guerre .....	85 - 90	18
B. Protection des pêcheries .....	91	19
V. DIFFUSION D'INFORMATION SUR LES NATIONS UNIES .....	92 - 96	20
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	97 - 117	21
VII. REMERCIEMENTS .....	118 - 122	25

Annexes

I. ITINERAIRE DE LA MISSION DE VISITE .....	27
II. DECLARATION PRONONCEE PAR M. JEAN-MICHEL GAUSSOT, PRESIDENT DE LA MISSION DE VISITE, LE 10 AVRIL 1989 .....	31
III. COMMUNICATIONS ECRITES RECUES PAR LA MISSION DE VISITE .....	33

Cartes

ITINERAIRE DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES DANS LES ILES PALAOS, TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE, AVRIL 1989 .....	34
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE .....	35

LETTRE D'ENVOI

Le 9 mai 1989

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à la résolution 2190 (S-XIX) du Conseil de tutelle en date du 17 mars 1989 et à l'article 98 du règlement intérieur du Conseil, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les îles Palaos, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en 1989.

Le texte du rapport reflète l'opinion des deux membres de la Mission de visite.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président de la Mission de  
visite des Nations Unies  
dans les îles Palaos,  
Territoire sous tutelle des  
Iles du Pacifique, en 1989,

(Signé) Jean-Michel GAUSSOT

Son Excellence  
Monsieur Javier Pérez de Cuéllar  
Secrétaire général  
Organisation des Nations Unies  
New York, N. Y. 10017

10/10

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures that the financial statements are reliable and can be audited without issue. The second part of the document provides a detailed breakdown of the company's revenue and expenses for the quarter. It shows that revenue has increased by 15% compared to the previous quarter, while expenses have remained relatively stable. This indicates a positive trend in the company's financial performance.

The following table shows the monthly sales figures for the quarter. The data indicates a steady increase in sales over the three-month period, with a notable spike in the final month. This is likely due to the launch of a new product line and increased marketing efforts. The overall performance is strong and suggests a bright future for the company.

The document concludes with a summary of the key findings and a recommendation for future actions. It suggests that the company should continue to invest in research and development to stay ahead of the competition. Additionally, it recommends that the company should focus on improving its operational efficiency to reduce costs and increase profitability. The overall outlook is optimistic, and the company is well-positioned for continued success.

## CHAPITRE PREMIER

### GENERALITES

#### A. Mandat

1. A sa 1660e séance, le 17 mars 1989, le Conseil de tutelle a adopté la résolution 2190 (S-XIX) par laquelle il a décidé d'envoyer une mission de visite aux Palaos, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en avril 1989. Le Conseil a décidé en outre que la Mission se composerait des membres du Conseil qui souhaitaient y participer, à l'exception de l'Autorité administrante, dont un agent pouvait accompagner la Mission.

2. Dans la même résolution, le Conseil a chargé la Mission de visite d'observer les mesures qui étaient prises aux Palaos pour donner effet à l'Accord de libre association proposé. Il a aussi chargé la Mission, le cas échéant, compte tenu des débats au Conseil de tutelle et des résolutions adoptées par lui, d'obtenir des informations de première main sur l'évolution de la situation politique, économique et sociale aux Palaos, de recevoir des pétitions et d'examiner sur les lieux les pétitions qui, à son avis, méritaient d'être examinées plus particulièrement. Enfin, le Conseil a prié la Mission de lui présenter, aussitôt que faire se pourrait, un rapport sur sa visite dans lequel seraient consignées ses constatations ainsi que les observations, conclusions et recommandations qu'elle jugerait bon de présenter.

#### B. Composition

3. La Mission de visite était composée des membres suivants :

M. Jean-Michel Gaussot (France) (Président)

M. J. Stephen Smith (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)  
(Vice-Président)

4. La Mission était accompagnée des membres du Secrétariat de l'ONU dont les noms suivent :

M. Wilfrid De Souza, Secrétaire principal

M. Ozdinch Mustafa, Spécialiste des questions politiques

Mme Anastasiya Delenda, Secrétaire et fonctionnaire d'administration

5. La Mission était accompagnée par M. Donald Yellman, du Service chargé des affaires des Etats librement associés du Bureau des affaires pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique), et M. Sam McPhetres, du Bureau de transition pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique.

#### C. Itinéraire

6. La Mission de visite a quitté New York à destination des Palaos le 7 avril 1989. Elle a commencé sa visite à Koror (Palaos), le 10 avril, et l'a achevée le 17 avril (voir l'annexe I au présent rapport).

7. Pendant son séjour aux Palaos, la Mission a reçu plusieurs communications écrites dont elle a tenu compte lors de l'établissement de son rapport. Ces communications ont été classées au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies où elles peuvent être consultées (voir l'annexe III).

## CHAPITRE II

### INTRODUCTION

#### A. Généralités

##### 1. Géographie physique

8. Situées dans les îles Carolines, les Palaos constituent l'entité la plus occidentale du Territoire et se composent d'un groupe d'îles connues sous le nom d'archipel des Palaos et de quatre petites îles coralliennes éparpillées entre les Palaos et les îles du nord-est de l'Indonésie. Seules huit de ces îles sont habitées en permanence. L'île de Babelthuap (404 km<sup>2</sup>), la plus grande du Territoire, comprend la majeure partie des terres émergées des Palaos (492 km<sup>2</sup>). La capitale est située sur l'île de Koror.

##### 2. Historique

9. D'après les archives, les premiers contacts des Palaos avec le monde occidental remontent à 1783. Vers la fin du XIXe siècle, l'Espagne a étendu sa zone d'influence en Micronésie aux îles Carolines, notamment aux Palaos. En 1899, à la fin de la guerre hispano-américaine, l'Espagne a vendu ses possessions micronésiennes à l'Allemagne, qui les a administrées jusqu'en 1914, date à laquelle une escadre japonaise s'est emparée des îles.

10. En 1920, la Société des Nations a placé les îles Carolines, les îles Marshall et les îles Mariannes septentrionales sous mandat japonais. Ce mandat s'est exercé jusqu'à l'occupation du Territoire par les forces armées des Etats-Unis en 1944.

11. En 1946, les Etats-Unis ont accepté de placer le Territoire des Iles du Pacifique sous le régime international de tutelle établi en vertu de la Charte des Nations Unies. Le 18 juillet 1947, l'Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique 1/, qui avait été approuvé le 2 avril 1947 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'Article 83 de la Charte, est entré en vigueur après avoir été approuvé par le Congrès des Etats-Unis.

##### 3. Population

12. La population des Palaos se compose d'un mélange de types physiques qui révèle une longue histoire de brassages raciaux. Les types et mélanges ethniques incluent les Polynésiens, les Malais, les Mélanésiens et, plus récemment, les Japonais. D'après les estimations, la population des Palaos compte environ 15 000 habitants. La langue locale est le palaosien.

#### B. Palaos

##### 1. Constitution et système de gouvernement

13. Par sa résolution No 75 (1)-2 du 28 avril 1975 (voir T/COM.10/L.155), la Législature du district des Palaos a créé la Commission du statut politique des Palaos pour mener les enquêtes qu'elle jugerait nécessaires à propos du statut politique futur des Palaos et de ses relations avec le reste de la Micronésie et les Etats-Unis ou d'autres pays.

14. Lors d'un référendum tenu le 12 juillet 1978, la majorité des électeurs aux Palaos ont rejeté le projet de constitution des Etats fédérés de Micronésie 2/. A sa cinquième session extraordinaire, en août 1978, la sixième Législature des Palaos a donc adopté un projet de loi prévoyant la convocation d'une assemblée constituante chargée de rédiger une constitution pour les Palaos.

15. L'Assemblée constituante a achevé ses travaux le 2 avril 1979. Les dispositions du projet de constitution ont été résumées dans le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le référendum dans les îles Palaos, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en juillet 1979 3/. Le projet de constitution a été approuvé par 92 % des voix lors du référendum du 9 juillet 1979 et confirmé par un nouveau référendum le 9 juillet 1980. Les principales dispositions de la Constitution des Palaos sont résumées ci-après 4/ :

Territoire : Les Palaos exercent leur compétence et leur souveraineté sur leur territoire qui comprend toutes les îles de l'archipel des Palaos, les eaux intérieures et les eaux territoriales.

Pouvoir exécutif : Le pouvoir exécutif est exercé par un président et un vice-président qui sont élus lors d'élections nationales pour un mandat de quatre ans; ils ne peuvent être élus que pour deux mandats successifs. Le vice-président est de droit membre du Cabinet.

Pouvoir législatif : Le pouvoir législatif est exercé par l'Olbiil Era Kelulau (OEK) (Congrès national des Palaos), qui comprend une Chambre des représentants et un Sénat, dont les membres sont élus pour un mandat de quatre ans.

Pouvoir judiciaire : Le pouvoir judiciaire est exercé par une cour suprême, un tribunal national et d'autres tribunaux inférieurs de juridiction limitée, qui sont établis par la loi.

## 2. Les Palaos et l'Accord

16. Les négociations concernant le statut politique futur du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique ont commencé en 1969, et en ce qui concerne les Palaos, ont finalement débouché sur l'Accord de libre association et ses accords subsidiaires qui ont été signés par les représentants des gouvernements de l'Autorité administrante et des Palaos le 26 août 1982. Cette série d'accords devait servir de cadre aux relations futures entre les Etats-Unis et les Palaos. Un certain nombre d'amendements supplémentaires ont été convenus en janvier 1986.

17. Un résumé du projet d'Accord de libre association et des amendements adoptés en janvier 1986 figure dans les rapports des missions de visite des Nations Unies de février 1983 5/ et février 1986 6/ respectivement. On trouvera ci-après un compte rendu succinct des référendums dont l'Accord a fait l'objet aux Palaos depuis 1982.

18. En 1983, des référendums ont été organisés dans les Etats fédérés de Micronésie 7/, dans les îles Marshall 8/ et aux Palaos 5/, trois entités du Territoire sous tutelle, sur des accords analogues de libre association avec les Etats-Unis. Les Etats fédérés de Micronésie et les îles Marshall ont accepté leurs accords.

19. En revanche, aux Palaos, où la Constitution interdit l'introduction de substances radioactives ou nucléaires, si une telle mesure n'est pas approuvée par 75 % des électeurs, 61,4 % d'entre eux se sont déclarés favorables à l'Accord lors du référendum de février 1983 et, dans le cadre d'une question subsidiaire figurant sur le bulletin de vote, 51,3 % seulement ont approuvé l'introduction de substances radioactives ou nucléaires.

20. Par la suite, plusieurs actions en justice ont été intentées. La Cour suprême a finalement décidé que "l'Accord de libre association, de même que ses parties intégrantes et subsidiaires, qui comprennent l'Accord sur les substances nocives, ont été désapprouvés par la population de la République des Palaos au cours du référendum et plébiscite du 10 février 1983. Un autre référendum sur un Accord révisé a eu lieu en septembre 1984. A cette occasion, l'Accord a recueilli 66 % des voix.

21. Lors d'un référendum ultérieur organisé en février 1986 6/, l'Accord qui avait fait l'objet de nouvelles révisions a recueilli 72 % des voix. Deux autres référendums ont eu lieu en décembre 1986 9/ et juin 1987 10/, au cours desquels l'Accord a recueilli 65,97 % et 67,59 % des voix respectivement. Ainsi, dans chaque cas, l'Accord n'a pas obtenu les 75 % des voix requis.

22. En juillet 1987, dans les circonstances décrites ci-après, le Congrès national des Palaos a adopté la loi publique No 2-30 (RPPL 2-30) 11/ qui a été par la suite signée le 19 juillet 1987 par le Président Lazarus E. Salii, qui est depuis décédé. L'objet de la loi était d'autoriser la tenue d'un référendum qui permettrait de modifier la Constitution pour que, lors d'un référendum ultérieur, l'Accord puisse être approuvé à la majorité simple.

23. Lors d'un référendum tenu le 4 août 1987, l'amendement constitutionnel a recueilli la majorité requise pour être approuvé. Quelques semaines plus tard, lors d'un référendum organisé sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies le 21 août 12/, l'Accord a été soumis, pour la sixième fois, à l'approbation de la population des Palaos, mais cette fois en vertu des dispositions de la nouvelle loi. Les résultats de ce référendum annoncés par le Président le 29 août 1987 dans la proclamation No 41-87 13/ étaient les suivants : 73,04 % pour et 26,96 % contre. En vertu de la Constitution telle qu'elle avait été modifiée par le référendum du 4 août, l'Accord était donc adopté.

24. Toutefois, à l'issue d'une action en justice engagée ultérieurement pour contester la légalité des deux référendums tenus en août 1987, la Cour suprême des Palaos a décidé le 22 avril 1988 que le référendum du 4 août 1987 modifiant la Constitution des Palaos était nul et non avenue et que celui organisé le 21 août 1987 sur la question de l'approbation ou du rejet de "l'Accord de libre association entre les Etats-Unis d'Amérique et la République des Palaos", n'avait pas abouti à la ratification de l'Accord puisque ce dernier n'avait pas recueilli les 75 % de voix requis par les articles II et XIII de la Constitution.

25. Le 29 août 1988, la Division des appels de la Cour suprême des Palaos a confirmé la décision ci-dessus en déclarant que : "la procédure appliquée pour l'adoption de la loi publique No 2-30 au sujet de l'OEK n'était pas conforme aux dispositions de l'alinéa c) du paragraphe 1 de l'article XIV [de la Constitution des Palaos] puisque cette loi n'avait pas obtenu la majorité requise des 75 % dans aucune des deux chambres ... que la loi publique No 2-30 était et est nulle et non avenue et qu'en conséquence le référendum du 4 août était frappé de nullité et que n'ayant pas recueilli la majorité requise des 75 % lors du référendum du 21 août l'Accord de libre association n'avait pas été ratifié par la population des Palaos".

### 3. Autres événements récents

26. Au début de février 1987, le Gouvernement des Palaos, invoquant des difficultés financières, a pris plusieurs mesures d'austérité qui ont touché divers secteurs de la fonction publique et, en particulier, les employés de l'Etat, qui représentent plus de 60 % de l'ensemble de la population active aux Palaos. Ces mesures n'ayant pas donné les résultats escomptés, le Gouvernement est allé plus loin en décidant de mettre en congé sans traitement 900 des 1 331 fonctionnaires du 8 juillet au 1er octobre 1987. La réaction que cette mesure a suscitée semble avoir contribué à une certaine détérioration du climat politique et social à ce moment-là.

27. Au cours de la même période, plusieurs Palaosiens, qui avaient des réserves au sujet de la constitutionnalité de la loi publique No 2-30 autorisant la tenue d'un référendum en vue de modifier la Constitution ont déposé une plainte auprès de la Cour suprême des Palaos demandant que le référendum du 4 août soit déclaré nul et non avenu. A la suite d'un certain nombre d'événements politiques, il a été annoncé ultérieurement qu'ils avaient retiré leur plainte.

28. S'agissant des raisons susceptibles d'avoir amené les plaignants à retirer leur plainte, M. Robert Hefner, juge assesseur à la Cour suprême des Palaos, avait écrit ce qui suit en septembre 1987 : "Il ressort du dossier de l'instance que la renonciation signée par les plaignants n'était peut-être pas volontaire. Il semble qu'elle ait été le résultat de mesures d'intimidation de caractère violent." Il importe de noter toutefois que les plaignants ont pu par la suite redéposer leur plainte, ce qui a abouti aux jugements visés aux paragraphes 24 et 25.

29. Dans le discours qu'il a prononcé pour souhaiter la bienvenue à la Mission de visite de 1989 lors d'une réunion extraordinaire de l'OEK le 10 avril, le sénateur Tommy E. Remengesau a également fait allusion aux "incidents violents" qui s'étaient produits au cours de l'été 1987. De même, certains Palaosiens ont appelé l'attention de la Mission sur des allégations concernant les actes d'intimidation et de violence qui auraient été commis à l'époque des deux référendums d'août 1987.

30. En 1988, plusieurs accusations de corruption ont été portées contre des hauts fonctionnaires palaosiens. C'était dans ce contexte qu'était survenu le décès du Président Lazarus E. Salii le 20 août 1988. Le Procureur général des Palaos et le Directeur du Bureau de la sécurité publique ont conclu en septembre 1988 que le Président avait succombé aux blessures causées par une balle qu'il s'était tirée dans la tête.

31. Le 20 août 1988, M. Thomas O. Remengesau, Vice-Président et Ministre de la justice, a pris les fonctions de président par intérim des Palaos conformément à la Constitution du territoire.

32. Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu le 2 novembre 1988 comme prévu. Sur les sept candidats en lice, M. Ngiratkel Etpison a été élu président des Palaos. M. Kuniwo Nakamura, l'un des deux candidats à la vice-présidence, a été élu vice-président au cours des mêmes élections. Le Président et le Vice-Président élus, MM. Etpison et Nakamura, ont pris leurs fonctions lors de la cérémonie d'investiture qui a eu lieu le 26 janvier 1989.

## CHAPITRE III

### OBSERVATIONS DETAILLEES SUR LE PROGRES DES PALAOS DANS LES DOMAINES POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIAL ET DE L'ENSEIGNEMENT

#### A. Progrès politiques

33. Le Président des Palaos a dit à la Mission que les Etats-Unis avaient obtenu des résultats remarquables en matière politique. Les habitants des Palaos étaient satisfaits de ce qui avait été accompli dans ce domaine. Ils avaient choisi la libre association avec les Etats-Unis et de sérieux efforts étaient en cours à cette fin. La réalisation du Pacte de libre association avec les Etats-Unis restait l'objectif des habitants des Palaos. Le Président avait délégué à la Commission des relations futures entre les Palaos et les Etats-Unis, qui venait d'être formée, la responsabilité des démarches à entreprendre en vue de la définition du statut politique futur des Palaos. Toutefois, les Etats-Unis devaient, en leur qualité d'Autorité administrante, s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombaient, en particulier dans le domaine économique, en vertu de la Charte des Nations Unies et de l'Accord de tutelle afin que, dans cette nouvelle relation avec les Etats-Unis, les Palaos puissent être un partenaire adéquat. Le Président a exprimé le souhait que l'Organisation des Nations Unies, les Etats-Unis et les Palaos veillent de conserve à ce que ces obligations soient respectées. Il était crucial que les Palaos puissent aller de l'avant après la fin du régime de tutelle.

34. Le Vice-Président des Palaos a informé la Mission de la formation de la Commission des relations futures entre les Palaos et les Etats-Unis, dont il était Président. Le mandat de la Commission figurait dans la Public Law 3-1 du 13 février 1989. D'après le Vice-Président, son but était d'améliorer les dispositions du Pacte avant qu'il soit soumis à nouveau aux électeurs dans le cadre d'un éventuel référendum. Des négociations étaient en cours avec les autorités américaines au sujet d'un certain nombre "d'améliorations" proposées au Pacte et concernant en particulier des projets d'amélioration de l'infrastructure et d'indemnisation foncière; d'autres questions pourraient également être traitées. La Commission devait achever ses travaux d'ici le 30 septembre 1989. Son mandat excluait que des amendements soient apportés à la Constitution pour permettre l'adoption du Pacte.

35. Lors d'une réunion avec les membres de la Commission des relations futures entre les Palaos et les Etats-Unis, des renseignements supplémentaires ont été donnés à la Mission sur les activités de la Commission. Des membres de la Commission ont mentionné en particulier un projet de loi en suspens au Congrès des Etats-Unis (HJR 175) qui devait porter sur des questions qui n'avaient pas été réglées dans le Pacte ou les accords subsidiaires. Ces questions comprenaient le remboursement du prêt pour la centrale électrique IPSECO et la poursuite des programmes fédéraux, un programme de lutte contre la drogue, une assistance financière et technique pour le vérificateur des comptes publics des Palaos et le procureur spécial, des programmes d'aiguillage médical et de correction des déficiences latentes des installations d'infrastructure construites précédemment par le Gouvernement du Territoire sous tutelle.

36. Lors d'une rencontre avec des sénateurs et des délégués de l'OEK, il a été dit à la Mission que les membres de l'OEK étaient "enthousiastes" à l'idée de la fin de la Tutelle mais qu'ils jugeaient insuffisants les progrès économiques réalisés. La crainte a été exprimée que le Congrès américain n'adopte des textes donnant effet

au Pacte avant d'attendre que la Commission des relations futures entre les Palaos et les Etats-Unis ait achevé ses travaux. L'Autorité administrante devait se pencher sur les besoins des Palaos en matière d'amélioration de l'infrastructure ainsi que sur les crédits de fonctionnement nécessaires pour l'exercice budgétaire 1990. La nouvelle Commission des relations futures entre les Palaos et les Etats-Unis avait été chargée de négocier des améliorations dans les secteurs où le Pacte comportait des lacunes. Les dirigeants des Palaos s'accordaient à présent à penser que la Commission devait apporter les améliorations voulues pour pourvoir aux besoins essentiels des habitants afin que le Pacte puisse être ratifié par un septième référendum. La population serait d'autant plus disposée à approuver le Pacte et à devenir autonome qu'elle aurait le sentiment que les Etats-Unis s'étaient acquittés de leurs obligations de tutelle envers les Palaos. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies était priée d'aider les Palaos à veiller à ce que les Etats-Unis s'acquittent de leurs obligations de tutelle, en dehors des prestations afférentes au Pacte, et avant la fin de l'Accord de tutelle. Les Etats-Unis n'avaient pas fait assez jusqu'à présent pour transformer les Palaos en un Etat autosuffisant. Un orateur a dit qu'il fallait donner aux habitants des Palaos la faculté de décider s'ils préféreraient voir modifier la Constitution ou le Pacte. Pour sa part, l'intervenant estimait que ce devrait être la Constitution.

37. Lors d'une rencontre avec des dirigeants traditionnels, on a signalé que ceux-ci avaient suivi de près l'évolution des négociations avec les Etats-Unis. Par six fois, les habitants des Palaos avaient été à la veille de l'autonomie et de la fin de l'Accord de tutelle, mais en fin de compte les deux parties n'avaient connu que frustration, appréhension et déception. Un certain nombre de problèmes économiques et sociaux qui n'avaient pas été résolus dans le cadre des relations précédentes avec les Etats-Unis ne semblaient pas recevoir de réponse satisfaisante dans le cadre des nouvelles relations - le Pacte de libre association - de sorte qu'il faudrait s'entendre pour améliorer les dispositions du Pacte. Un orateur a déclaré que les Etats-Unis avaient beaucoup fait dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du développement politique aux Palaos mais que les résultats avaient été moins bons dans le domaine du développement économique.

38. A la même réunion, il a été dit à la Mission que le Pacte semblait ouvrir de nouvelles possibilités aux habitants des Palaos. Il pourrait être remédié, dans le cadre des nouvelles relations envisagées, aux déficiences de l'action antérieure des Etats-Unis. Les nouvelles relations étaient avantageuses pour les deux parties. Les habitants des Palaos ne pouvaient évaluer la sincérité des promesses faites par l'Autorité administrante dans le cadre des nouvelles relations qu'en se fondant sur la manière dont elle s'était acquittée des obligations qui lui incombaient en vertu de l'Accord de tutelle. Les dirigeants traditionnels ont recommandé que l'Accord de tutelle reste en vigueur environ un an de plus, pour donner aux Palaos le temps de réexaminer et de réévaluer les obligations actuelles des Etats-Unis et les responsabilités qui leur incomberaient en vertu du Pacte proposé, et d'évaluer leurs propres ressources ainsi que leur capacité de gérer le territoire et de lui assurer la stabilité.

39. Lors d'une réunion avec les gouverneurs des Palaos, plusieurs orateurs ont exprimé leur gratitude pour les réalisations des Etats-Unis dans le domaine politique. Ils étaient moins satisfaits des résultats obtenus dans les domaines social et économique.

40. Lors d'une réunion publique tenue à Koror, un orateur parlant au nom d'un certain nombre "d'enseignants intéressés" a dit qu'après tant de référendums, ceux-ci se sentaient fatigués et déconcertés. Certains craignaient que les

Etats-Unis ne veuillent mettre fin à l'Accord de tutelle avant que les modalités d'une nouvelle relation ne soient au point. Les "enseignants intéressés" souhaitaient rester sous la tutelle des Nations Unies jusqu'à ce que les Palaos et les Etats-Unis soient parvenus à un accord avantageux pour les deux parties. L'orateur a demandé instamment que l'Organisation des Nations Unies ne mette pas fin à l'Accord de tutelle auparavant.

41. Lors d'une réunion avec des représentants d'Otil A Beluad (un groupe de particuliers), un orateur a déclaré, au nom de cette organisation, qu'elle souhaitait que les Palaos soient dénucléarisés et qu'elle était contre le Pacte qui était en contradiction avec leur constitution. Dans le passé, l'éducation politique donnée sur le Pacte avait tendance à aller dans le sens des opinions politiques de l'administration précédente. L'orateur a demandé à l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que, si les habitants des Palaos se prononçaient contre le Pacte lors du prochain référendum, ils continuent à être régis par l'Accord de tutelle, les Etats-Unis continuant à leur assurer une sécurité financière.

#### B. Progrès économiques

42. Lors d'une rencontre avec le Président, celui-ci a dit à la Mission que la maturité politique qui avait été développée avec tant de soin par l'Autorité administrante devait être soutenue par des institutions économiques concrètes. L'économie avait progressé lentement durant les années de tutelle et manquait encore de fondations solides. Les infrastructures publiques essentielles étaient insuffisantes. Les routes de Koror et d'Airai, les installations d'adduction d'eau, les bâtiments publics et l'aéroport avaient tous besoin de réparations. Ces problèmes devaient être réglés par les Etats-Unis dans le cadre de l'Accord de tutelle.

43. Lors d'une autre réunion avec la Mission, le Président Etpison a souligné l'importance que son gouvernement attachait au développement économique des Palaos. Les habitants des Palaos voulaient être autonomes. Les Palaos pourraient subvenir à leurs propres besoins à condition de recevoir une aide appropriée de l'Autorité administrante. L'entrée en vigueur du Pacte contribuerait au développement économique des Palaos. Toutefois, l'Accord de tutelle ne devrait pas être résilié avant que l'Autorité administrante se soit acquittée de ses responsabilités.

44. Lors d'une réunion avec le Vice-Président des Palaos, qui est également Ministre de l'administration, celui-ci a dit que la situation financière du Gouvernement était difficile mais que les recettes augmentaient. Quelques entreprises avaient fait faillite du fait des incertitudes concernant le statut politique futur des Palaos. Toutefois, en général, le secteur privé de l'économie se développait et réduisait progressivement le chômage. L'industrie touristique était particulièrement florissante. Un certain nombre de projets de construction d'hôtels et d'autres investissements étaient à l'étude, en attendant un règlement de la question du statut politique. L'assistance au développement fournie par le Japon augmentait et pourrait augmenter encore après l'entrée en vigueur du Pacte.

45. Des membres de l'OEK ont dit à la Mission que les Palaos n'avaient pas l'infrastructure de base nécessaire à une économie autosuffisante. Le réseau d'adduction d'eau était peu fiable et l'eau était de mauvaise qualité. Les Palaos avaient dû emprunter plus de 40 millions de dollars <sup>14/</sup> pour se doter d'une

centrale électrique parce que, selon eux, les Etats-Unis n'avaient pas pourvu à ce besoin essentiel. Les Etats-Unis soutenaient que les Palaos devaient utiliser les avantages afférents au Pacte pour rembourser cette dette.

46. Dans la quasi-totalité des réunions publiques tenues par la Mission à Babelthuap, les orateurs se sont dits préoccupés par le développement économique et par les routes. La construction routière était considérée comme un élément indispensable au développement économique. Par exemple, la construction de la route promise à Babelthuap permettrait aux gens d'aller plus facilement et à moindre coût vendre leurs produits sur les marchés de Koror et encouragerait ceux qui habitaient Koror à retourner dans leurs Etats. Un certain nombre d'intervenants ont demandé à l'Organisation des Nations Unies d'essayer de persuader l'Autorité administrante d'accroître son assistance économique à leurs Etats, notamment pour la construction de routes. Il a été dit à diverses reprises que les activités de développement étaient concentrées à Koror, la capitale nationale, et que les zones excentriques ne bénéficiaient pas des ressources fournies aux fins du développement économique.

47. La Mission a fait une tournée des réseaux routiers construits depuis peu dans quatre Etats (Ngiwal, Melekeok, Ngarchelong et Ngeremlenqui). Les ouvrages lui ont semblé être de bonne qualité, chaque projet routier comprenant la construction d'un réseau d'adduction d'eau. Toutefois, la Mission a été informée qu'aucun paiement n'avait encore été effectué pour la construction des routes; bon nombre des habitants de ces Etats s'inquiétaient manifestement de savoir comment ces routes allaient être payées. La Mission ne voyait pas très bien comment ces routes pourraient être intégrées, à l'avenir dans un réseau routier national.

48. La Mission a visité le port d'Angaur et a appris qu'il venait d'être rénové grâce à une assistance technique et financière fournie par le Japon; les travaux avaient coûté 2,2 millions de dollars. Des entrepôts destinés à l'industrie de la pêche étaient encore en chantier. Il a toutefois été dit à la Mission que la construction d'un nouveau quai dans le cadre du processus de rénovation avait réduit sensiblement la taille du dock dans le port, de sorte que les grands bateaux de pêche auraient à peine assez de place pour manoeuvrer une fois dans le port. Les autorités locales ont également informé la Mission que certains bateaux de pêche ne pourraient même pas arriver dans le port, à moins que des travaux coûteux ne soient faits pour enlever, au moyen d'explosifs ou autrement, les récifs et les rochers qui encombraient l'entrée.

49. Lors de rencontres avec des dirigeants traditionnels et des gouverneurs d'Etat, des orateurs se sont dits préoccupés par la concentration du développement dans l'Etat de Koror. Même les ouvrages d'infrastructure construits à Koror avaient actuellement des problèmes. Par exemple, le réseau d'adduction d'eau ne fonctionnait que pendant un nombre limité d'heures et l'eau ne pouvait être consommée qu'après avoir été bouillie. Les services médicaux et connexes étaient insuffisants. Les Palaos ne possédaient qu'une seule ambulance. Les Etats-Unis devaient, avant l'entrée en vigueur du Pacte, achever l'exécution de tous les travaux et programmes d'infrastructure de base convenus d'un commun accord pour donner une base économique aux Palaos.

50. La Mission a visité la centrale électrique IPSECO, située à Aimeliik (Babelthuap) à une vingtaine de kilomètres de Koror. La centrale fonctionnait de façon satisfaisante et approvisionnait Koror et les Etats voisins en courant électrique. La Mission a été informée que la centrale fonctionnait pour le moment

à mi-capacité mais qu'elle pourrait satisfaire une demande plus élevée à l'avenir, le cas échéant. Lors de différentes réunions, un certain nombre d'orateurs se sont dits préoccupés par la dette contractée au titre de la centrale électrique.

51. La Mission a également été informée de la construction, par des intérêts japonais, d'une centrale électrique dans l'Etat d'Airai. Apparemment cette centrale n'était pas utilisée pour le moment parce qu'elle avait été construite selon des spécifications incorrectes qui n'étaient pas compatibles avec le réseau électrique national des Palaos.

52. D'après des statistiques du Gouvernement des Palaos, le nombre des touristes avait augmenté de près de 40 % depuis le séjour de la dernière mission de visite périodique en 1985 15/. Cet essor du tourisme avait entraîné une augmentation du nombre d'hôtels et avait créé des emplois pour la population locale. La Mission a été informée que le Palau Pacific Resort Hotel, qui avait 100 chambres et était le plus grand hôtel des Palaos, avait un taux d'occupation de 95 % tout au long de l'année. La majorité écrasante des touristes étaient japonais.

53. Lors de plusieurs réunions, la Mission a été informée d'un certain défaut (un léger affaissement de la travée centrale) du pont K-B entre Koror et Babelthuap, pont important du point de vue de l'économie et des transports. Il fallait, pour le développement économique et social à venir que l'on puisse être sûr de pouvoir continuer à utiliser ce pont. Les travaux nécessaires devaient être faits. Comme les Palaos n'avaient pas les ingénieurs ou les techniciens voulus, il a été suggéré que l'Autorité administrante prenne des mesures pour redresser la situation.

54. Lors d'une réunion avec des responsables du Bureau des travaux publics, la Mission a été informée que l'actuel réseau d'adduction d'eau du secteur Koror/Airai desservait environ 25 % de la population des Palaos. L'exécution d'un projet d'adduction d'eau, qui était le premier grand projet d'équipement administré par le Gouvernement des Palaos, avait commencé. Il comprenait 14 ouvrages à Babelthuap, Peleliu et Angaur. Les plans avaient été achevés pour les 14 ouvrages, mais quatre seulement avaient été construits jusqu'à présent; il fallait 6 millions de dollars pour achever les autres, ce qui prendrait trois à quatre ans une fois les crédits accordés. Ces ouvrages permettraient à 95 % de la population rurale de disposer d'eau potable 24 heures sur 24. Le Bureau a reconnu que le réseau d'adduction d'eau Koror/Airai présentait certaines déficiences, qu'il attribuait principalement à des fuites et au gaspillage d'eau par les usagers. L'amélioration du réseau existant était l'une des grandes priorités du Bureau, qui se heurtait actuellement à des problèmes dus essentiellement au manque de fonds pour l'entretien, au mauvais usage du matériel, à la formation insuffisante du personnel et à des méthodes inappropriées de perception des recettes.

55. La Commission a visité les installations d'une équipe d'action civile consistant en un groupe de 21 membres du génie maritime, surnommés les "Sea-bees". La Mission a été informée que l'équipe exécutait des travaux de construction recommandés par le Comité de coordination de l'action civile des Palaos. Les travaux comprenaient la construction de maisons, la réparation de pistes d'atterrissage et de routes, et la construction d'installations communautaires. Durant le séjour de la Mission de visite, l'équipe réparait des maisons endommagées par des typhons dans l'Etat de Kayangel, réparait des routes dans les Etats de Peleliu, Angaur et Koror, et construisait une petite annexe à l'hôpital. Huit membres de l'équipe étaient temporairement affectés à la construction d'un nouvel

atelier dans les locaux de l'équipe. Les frais de fonctionnement de l'équipe étaient financés par l'Autorité administrante tandis que le matériel nécessaire était à la charge des autorités locales.

56. Lors d'un entretien avec le Président par intérim et Vice-Président de la National Development Bank of Palau, il a été dit à la Mission que la banque était l'institution financière centrale chargée de lancer et de promouvoir le développement économique aux Palaos. La banque fournissait des capitaux bon marché à des projets du secteur privé ayant un potentiel de développement, la priorité étant donnée aux opérations qui aboutiraient à la création de nouvelles entreprises et à la mise au point de produits de substitution aux importations. La Mission a été informée que la banque devait augmenter ses capitaux propres afin de pouvoir emprunter des fonds supplémentaires qu'elle pourrait ensuite prêter. A défaut, il faudrait peut-être différer l'exécution de nombreux projets potentiels. La Mission a noté qu'il y avait eu une augmentation sensible du nombre et du montant des prêts consentis pour le tourisme au cours des quatre dernières années. En 1987/88, 17 prêts s'élevant au total à 517 882 dollars avaient été consentis contre quatre prêts s'élevant au total à 273 348 dollars en 1985/86.

57. La Mission a visité la Micronesian Mariculture Development Corporation (MMDC) et son parc à palourdes géantes, qui est la première installation de ce genre dans le monde. Le Directeur de la MMDC a informé la Mission que la société effectuait des travaux de conservation, de peuplement et d'autres projets de recherche. Ses activités principales consistaient à élever des palourdes géantes, des trochidés et des tortues. Des petites palourdes de la MMDC ont été envoyées à d'autres points du territoire et dans un certain nombre d'îles du Pacifique où on s'en sert pour la production alimentaire, le commerce et des programmes de conservation des récifs de corail. La Mission a été informée que, pour le moment, la MMDC n'avait qu'un personnel et des fonds limités. Elle recevait une assistance du Japon et attendait des fonds supplémentaires d'autres pays.

58. Lorsqu'elle a rencontré des cadres de la Palau National Communications Corporation (PNCC), la Mission a appris que cette société avait la charge de tous les services de communication des Palaos, y compris les télécommunications, la radio et la télévision. Elle employait 60 personnes. Il n'y avait actuellement de service téléphonique qu'à Koror, mais on espérait qu'il y en aurait prochainement dans d'autres Etats voisins. Il y avait des liaisons intérieures et avec l'étranger. Les appels téléphoniques avec l'étranger étaient faits par satellites et passaient par Guam ou Honolulu. On n'avait pas encore institué de communications directes avec l'étranger sans passer par un opérateur, principalement par crainte qu'il ne soit fait un usage frauduleux du réseau. La société assurait des services de radio en modulation d'amplitude à Koror et sur la plupart des îles périphériques. Elle se proposait d'acheter un émetteur plus important lorsqu'elle disposerait des fonds nécessaires. La société avait également fait don d'une ou deux radios à haute fréquence à chaque Etat. Il y avait une chaîne de télévision privée. On espérait introduire la télévision payante par câble d'ici la fin de 1989. La société n'avait pas besoin de subsides du Gouvernement; ses recettes étaient suffisantes pour couvrir ses dépenses. Elle avait mis des fonds de côté pour acheter le satellite de télécommunication actuel aux autorités américaines le moment venu.

59. Durant le séjour de la Mission à Angaur et à Peleliu, il a été fait état, en particulier, de préoccupations concernant l'effet de la deuxième guerre mondiale sur les terres arables de l'île. Une assistance a été demandée pour faire face aux problèmes de ferraille et de bombes non explosées remontant à la guerre et pour remplacer les couches arables.

60. La Mission a rendu visite au Bureau de la planification et des statistiques, où elle a rencontré quatre volontaires des Nations Unies affectés aux Palaos dans le cadre d'un projet financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), intitulé Renforcement de la planification et exécution du plan (TTP/87/600/A/01/01). Les volontaires ont dit à la Mission qu'ils étaient arrivés aux Palaos quelques mois auparavant pour aider le Gouvernement à améliorer sa capacité de planification. Leur travail consistait entre autres à examiner et à mettre à jour le plan national existant (1987-1991), qui n'avait pas encore été appliqué dans la pratique du fait que la question du statut politique futur des Palaos n'avait pas encore été résolue, et à commencer à formuler un deuxième plan national ainsi qu'à aider à créer un système national de rassemblement, d'emmagasinement et de traitement des données statistiques portant sur toutes les données nécessaires à la planification nationale et sectorielle. Le projet des Palaos était coordonné par le Bureau du PNUD à Fidji et les rapports que les volontaires établissaient périodiquement étaient transmis au siège par l'intermédiaire de ce bureau. Les volontaires n'ont toutefois pas été en mesure de communiquer un exemplaire de ces rapports à la Mission. Ils ont expliqué à la Mission que les activités de planification nationale en étaient au point mort, à cause des problèmes de ratification du Pacte. Ils s'employaient donc simplement à rassembler des informations de base pour aider le Gouvernement à créer une base de données, mais ils rencontraient des difficultés même pour cela, faute de disposer de moyens de transport et d'autres facilités. La Mission a l'impression que, pour des raisons échappant en partie à leur volonté, les volontaires ont fait peu de chose depuis leur arrivée aux Palaos.

### C. Progrès social

#### 1. Pouvoir judiciaire

61. Le Président de la Cour suprême des Palaos a déclaré à la Mission que la question foncière serait vraisemblablement le principal problème soumis au pouvoir judiciaire dans un avenir prévisible. Il a expliqué que le régime foncier était complexe et profondément enraciné dans les structures sociales des Palaos. En conséquence, la majorité des terres aux Palaos étaient l'objet de litiges fonciers. Sur les 18 000 parcelles que comptait le pays, seules 2 000 avaient déjà été attribuées. La majeure partie des 16 000 parcelles restantes donneraient certainement matière à des actions en justice. Le Président de la Cour suprême avait créé cinq équipes pour connaître des différends; du fait de la complexité des relations aux Palaos, il n'était pas possible d'examiner plus de cinq affaires à la fois. Le pouvoir judiciaire devait en principe résoudre tous les litiges relatifs au droit de propriété avant 1995. Cependant, au rythme actuel, il lui faudrait une vingtaine d'années. La tâche était encore compliquée par des revendications concernant des terres domaniales. Les requérants devaient prouver que l'ancienne administration japonaise les avaient contraints à vendre leurs terres ou que les indemnités qu'on leur avait versées étaient insuffisantes. Jusqu'à présent, un millier environ de réclamations avaient été déposées. Une solution devait leur être trouvée d'ici à la fin de 1990.

62. Le Président de la Cour suprême a ajouté que le problème tenait en partie au fait que la plupart des terres n'avaient pas fait l'objet de levés. Le Gouvernement palaosien ne disposait pas des compétences et des fonds requis pour effectuer ces levés. Le Gouvernement des Etats-Unis avait répondu favorablement à une demande d'assistance en la matière. Lors de réunions publiques organisées par la Mission, un certain nombre d'intervenants ont aussi soulevé cette question des levés cadastraux. Certains d'entre eux ont demandé à cet égard l'assistance de l'Organisation des Nations Unies.

## 2. Soins de santé

63. Les interlocuteurs de la Mission ont d'une manière générale reconnu que les Palaosiens étaient en bien meilleure santé qu'auparavant. Cette situation était attribuée à une amélioration des services de santé, à un accroissement du taux d'alphabétisation de la population et à de meilleures conditions de vie.

64. La Mission a visité le McDonald Memorial Hospital, l'unique hôpital des Palaos, où on lui a décrit le fonctionnement du système de santé des Palaos. Equipé de 62 lits, son taux d'occupation variait entre 50 et 60 %. Il y avait aussi des dispensaires, situés à des points stratégiques dans les zones isolées. Les cas graves ou les malades de zones autres que celle desservie par l'auxiliaire sanitaire ou l'infirmier résident étaient dirigés sur l'hôpital de Koror. Quatre Etats - Airai, Aimeliik, Ngatpang et Koror - avaient plus facilement accès à l'installation sanitaire principale, à Koror, et ne disposaient donc pas de dispensaire.

65. La Mission a noté lors de sa visite que certaines parties de l'hôpital étaient en cours de rénovation. Elle a été informée qu'il s'agissait d'une mesure de fortune qui permettrait de maintenir en état les bâtiments les plus anciens - dont un grand nombre avaient été construits 30 ans auparavant - jusqu'à la construction d'un nouvel hôpital (voir par. 71). Cependant, malgré ces travaux, une grande partie du complexe hospitalier était encore en mauvais état. Le bâtiment qualifié de pavillon psychiatrique, qui avait semblé à la Mission être pratiquement inhabitable, était néanmoins utilisé. En dépit des difficultés, la Mission a été impressionnée par la qualité des soins et le dévouement du personnel hospitalier.

66. Le médecin-chef de l'hôpital a déclaré à la Mission qu'une grande partie de l'équipement était vétuste et que les pièces détachées étaient difficiles à trouver. Il n'y avait pas de service d'entretien à l'hôpital même et il fallait s'adresser dans tous les cas au Département des travaux publics. Les délais d'intervention du Département continuaient de poser des problèmes. Au cours des cinq dernières années, les pénuries de fournitures médicales et de médicaments étaient devenues préoccupantes. En visitant la pharmacie de l'hôpital, la Mission a appris que l'un des antibiotiques de base manquait. Le personnel hospitalier essayait de résoudre ce problème en recourant à des succédanés. L'hôpital manquait aussi, temporairement, de pilules contraceptives. D'autres moyens de contraception étaient disponibles mais ne convenaient pas, dans la plupart des cas, aux Palaosiens.

67. La Mission a appris que la pénurie de fonds pour embaucher du personnel qualifié et assurer la bonne maintenance de l'hôpital et de son équipement continuait d'être fort préoccupante. Une autre source de préoccupation était le coût de l'aiguillage des malades vers d'autres hôpitaux, qui s'était élevé en 1988 à environ 800 000 dollars. Des mesures étaient prises en vue d'en contrôler le coût; ainsi, lorsque cela était possible, on faisait venir les médecins aux Palaos pour y traiter les patients.

68. Les activités en cours au titre des programmes de traitement des alcooliques, des toxicomanes et des malades mentaux étaient limitées faute de personnel et de fonds suffisants. On s'employait à développer l'action menée au niveau des collectivités dans les domaines de l'éducation publique et des conseils familiaux et individuels.

69. La Mission a été renseignée sur le projet relatif à la santé familiale, projet financé par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), géré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et exécuté par le Bureau des services de santé aux Palaos. Ce projet avait pour objectif de renforcer les services de planification familiale et d'améliorer les services à rayon d'action élargi dans le domaine de l'éducation et de l'information relatives à la santé familiale fournis à divers groupes cibles.

70. Le dentiste de l'hôpital a déclaré à la Mission que les caries dentaires continuaient d'être une préoccupation majeure pour son service. On avait récemment rétabli à l'intention des écoliers un programme de rinçage buccal à l'aide d'une solution fluorée. Cependant, le problème essentiel de ce service était le manque d'équipement, de fournitures et d'espace. L'absence d'équipement mobile empêchait ce service de fournir des soins dentaires aux Etats périphériques, qui en avaient fort besoin. Une campagne était en cours en vue d'obtenir des dons de matériel mobile et autre.

71. Lors d'une réunion avec le planificateur national, la Mission a été renseignée sur le nouvel hôpital national en cours de construction. Elle a appris que celui-ci coûterait environ 24 millions de dollars, compterait 79 lits et serait équipé d'un équipement très moderne. Le nombre des patients à diriger sur d'autres hôpitaux s'en trouverait réduit et l'on espérait aussi attirer dans cet hôpital du personnel hautement qualifié.

### 3. Toxicomanie et alcoolisme

72. La question de la toxicomanie et de l'alcoolisme a été soulevée à plusieurs reprises. On reconnaissait d'une manière générale que la consommation de drogues fortes était en baisse, mais les conséquences de certains incidents passés continuaient de se faire sentir dans les secteurs de la santé et de l'enseignement. Cependant, on continuait de cultiver la marijuana aux Palaos et sa consommation, particulièrement par les jeunes, restait préoccupante. De même, l'alcoolisme constituait un problème auquel il convenait de prêter attention.

73. Lors d'une réunion avec les représentants du Palau National Youth Congress (PNYC), la Mission a été informée que cette organisation bénévole avait été récemment créée en vue de représenter la jeunesse des Palaos et de faire connaître ses besoins dans les domaines économique, social, de l'enseignement et de la santé. Ses principaux objectifs étaient d'encourager et de promouvoir l'instruction et l'emploi des jeunes et d'aider à élaborer des programmes efficaces en vue de faire face aux problèmes touchant à la drogue, à l'alcool, à la planification familiale, ainsi qu'à d'autres problèmes relatifs à la santé. Les représentants du PNYC ont déclaré que l'alcoolisme était un problème important parmi les jeunes Palaosiens. La consommation de marijuana, notamment par les étudiants de sexe masculin, était préoccupante elle aussi. Avec l'aide du Bureau des services de santé, le PNYC avait établi une vidéocassette en palaosien sur la prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie, qu'elle avait distribuée à toutes les écoles des Palaos. Les représentants du PNYC ont posé des questions sur une éventuelle assistance de l'Organisation des Nations Unies pour leurs programmes.

### 4. Prison

74. On a à plusieurs reprises fait part à la Mission d'inquiétudes concernant les conditions de vie dans la prison. Après sa propre visite à la prison, la Mission ne peut que confirmer qu'il y a là un problème. Les installations, outre qu'elles

étaient surpeuplées, en particulier depuis l'arrivée d'un groupe de prisonniers indonésiens (voir par. 91 ci-après), semblaient être dans un état de délabrement avancé. A l'évidence, l'entretien était mauvais. Il était clair que les installations n'avaient pas été nettoyées ni repeintes depuis fort longtemps. De nombreux détenus semblaient passer la majeure partie de leur temps à sculpter des objets en bois qui étaient vendus aux visiteurs.

#### D. Progrès de l'enseignement

75. Lors d'une réunion avec le Directeur et le personnel du Bureau de l'enseignement public, la Mission a appris qu'il y avait 23 écoles primaires aux Palaos : 16 sur l'île de Babelthup, 3 à Koror et 1 dans chacune des îles de Peleliu, Angaur, Kayangel, Tobi et Sonsorol.

76. Le nombre total d'élèves inscrits en 1989 dans les écoles primaires était d'environ 2 260. Le nombre total d'enseignants était d'environ 180. Il y avait quelque 14 volontaires du Peace Corps des Etats-Unis, qui enseignaient à temps partiel dans certaines écoles. L'enseignement primaire était obligatoire de 6 à 14 ans et gratuit. En général, le déjeuner et d'autres services d'appui étaient fournis. Les matières de base obligatoires dans toutes les écoles primaires étaient l'anglais, le palaosien, les mathématiques, les sciences et les études sociales. Les matières obligatoires complémentaires étaient l'éducation physique, l'éducation sanitaire, l'agriculture et la culture palaosienne. La Mission a été informée que la quasi-totalité des bâtiments des écoles primaires avaient besoin de réparations ou de travaux d'entretien importants. Certaines écoles avaient également besoin de salles de classe et de mobilier supplémentaire. Les fournitures scolaires étaient à peine suffisantes. Cependant, en 1989, certains fonds supplémentaires ont été affectés à l'achat de nouveaux manuels et d'auxiliaires d'enseignement.

77. La Mission a visité un certain nombre d'écoles primaires et a noté que nombre d'entre elles étaient en mauvais état et manquaient de matériel d'enseignement. La nouvelle école primaire de l'Etat d'Airai constituait une exception. Cependant, le moral du personnel et des élèves semblait bon dans toutes les écoles.

78. La Mission a visité la Palau High School, l'unique école secondaire publique des Palaos. Au cours des cinq dernières années, le nombre moyen d'élèves âgés de 14 à 17 ans s'était établi à environ 600 et l'enseignement y était gratuit. Les matières de base obligatoires dans toutes les classes étaient l'anglais, les mathématiques, les sciences et les sciences sociales. L'enseignement ménager, le commerce, la mécanique, l'ébénisterie, le dessin industriel, la dactylographie, l'éducation physique, la culture palaosienne et le japonais étaient d'autres matières obligatoires. La Mission a observé que les locaux de l'école avaient besoin d'être entretenus.

79. La Mission a été informée qu'il y avait aussi aux Palaos deux écoles primaires privées et cinq écoles secondaires privées. Les frais de scolarité dans ces écoles allaient de 350 à 400 dollars par an pour l'enseignement primaire et de 750 à 800 dollars par an pour l'enseignement secondaire. Le nombre total moyen d'élèves inscrits était d'environ 350 dans le primaire et 400 dans le secondaire. La Mission a visité plusieurs écoles privées. Elle a noté que les bâtiments et le matériel étaient en un peu meilleur état que ceux des écoles publiques.

80. La Mission a appris que l'on continuait à s'employer à améliorer la formation du personnel enseignant. On espérait qu'une majorité d'enseignants obtiendraient un diplôme de "Bachelor" d'ici à 1991. Environ 90 % d'entre eux étaient titulaires d'un diplôme d'associé. Les enseignants avaient fait des études en vue d'obtenir leur diplôme de Bachelor dans le cadre du programme d'assistance aux territoires pour la formation des enseignants et du programme fédéral d'assistance financière des Etats-Unis et nombre de ces enseignants devaient obtenir leur diplôme au cours de l'été. Les universités qui dispensaient un enseignement à cet effet étaient l'Université internationale des Etats-Unis, l'Université de Guam, l'Université d'Etat de San José et l'Université d'Hawaii.

81. Au cours de sa visite du Collège d'enseignement professionnel micronésien, la Mission a été informée par le Directeur adjoint que le Collège, créé en 1969 en tant qu'établissement technique et professionnel dispensant une formation postsecondaire d'une durée de deux ans, n'avait cessé depuis lors de prendre de l'importance. Il s'agissait du seul établissement d'enseignement professionnel de niveau supérieur pour l'ensemble de la Micronésie.

82. Le Collège d'enseignement professionnel micronésien délivrait des diplômes d'associé ès sciences ou ès lettres ainsi que des certificats. Il comprenait trois grandes divisions : a) études générales; b) enseignement professionnel; et c) enseignement commercial et industriel. Les départements du Collège offraient des programmes d'un ou de deux ans dans les domaines ci-après : agronomie, climatisation et réfrigération, réparation d'appareils ménagers, carrosserie automobile, mécanique automobile, charpenterie, électronique, fabrication et dessin de vêtements, électricité, restauration, mécanique appliquée au matériel lourd et aux moteurs diesel, maçonnerie, professions ménagères, petits moteurs et moteurs hors-bord, soudage, formation aux emplois de bureau, de secrétariat et de police, et programme de culture générale à l'intention des étudiants désireux de faire deux ans d'études générales avant d'entrer dans un collège ou une université à cycle de quatre ans. Un petit programme de hautes études commerciales était également envisagé. Le Collège employait 107 personnes, dont 35 instructeurs et 2 instructeurs assistants. Au printemps 1989, 361 étudiants étaient inscrits.

83. En vertu de l'accord en vigueur, les Gouvernements des Etats fédérés de Micronésie, des Palaos et des îles Marshall versaient au total 1,5 million de dollar par an au Collège de Micronésie, dont le Collège d'enseignement professionnel touchait 725 000 dollars. Ses autres sources principales de financement étaient les subventions et les programmes fédéraux des Etats-Unis. Le reste provenait des frais de scolarité et d'autres recettes. La Mission a été informée que les ressources financières actuelles du Collège couvraient les dépenses d'exploitation mais ne permettaient guère de procéder à des travaux d'amélioration ou d'agrandissement ni de remplacer le matériel. Néanmoins, la Mission a noté que les bâtiments et les salles de classe du Collège étaient relativement bien entretenus et qu'il existait du matériel adéquat pour la plupart des cours.

84. Le Collège d'enseignement professionnel a envoyé en 1987 un questionnaire à ses anciens élèves, auquel 199 personnes ayant terminé leurs études entre 1971 et 1986 ont répondu. Sur ces 199 personnes, 177, soit 89 %, occupaient un emploi; 15, soit 7 %, étaient sans emploi, et les 8 autres, soit 4 %, étudiaient à temps complet à l'Université de Guam.

## CHAPITRE IV

### QUESTIONS SPECIALES

#### A. Réparations pour dommages de guerre

85. La Mission de visite des Nations Unies qui s'est rendue dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique en 1976 a fait rapport sur les arrangements relatifs aux réparations pour dommages de guerre 16/. Les demandes de réparations pour dommages de guerre déposées par les habitants du Territoire peuvent être classées dans deux grandes catégories : les demandes adressées aux Gouvernements des Etats-Unis et du Japon, qui ont trait essentiellement aux préjudices subis par les autochtones durant la seconde guerre mondiale (demandes relevant du Titre I), et les demandes adressées au Gouvernement des Etats-Unis pour dommages subis après la fin des hostilités (demandes relevant du Titre II).

86. La Commission micronésienne des réparations, qui avait été créée en 1971 par la Public Law 92-39 des Etats-Unis et était habilitée à recevoir, examiner et juger les demandes de réparations pour dommages de guerre, a achevé ses travaux le 30 juillet 1976 et a publié son rapport final peu après. La Commission y indiquait qu'elle avait alloué 34 349 509 dollars pour les compensations relevant du Titre I et 32 634 403 dollars pour celles qui relevaient du Titre II.

87. L'Autorité administrante a déclaré lors de précédentes sessions du Conseil de tutelle que toutes les demandes de réparations relevant du Titre II étaient maintenant classées. En ce qui concerne les demandes se rapportant au Titre I, le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement japonais avaient signé en 1969 un accord par lequel ils décidaient, à titre gracieux, de verser 5 millions de dollars chacun pour le bien-être des habitants du Territoire. Cela ramenait à 24 349 509 dollars le montant des compensations relevant du Titre I qui restaient à verser.

88. A la cinquante-cinquième session du Conseil de tutelle en 1988 17/, l'Autorité administrante a déclaré que le Congrès des Etats-Unis avait alloué une somme de 12,3 millions de dollars pendant l'exercice budgétaire 1988 pour les demandes de réparations relevant du Titre I encore en suspens, ce qui représentait 50 % du total des compensations qui restaient à verser. Il était prévu que des paiements seraient effectués au cours de 1988. Lors de sa récente visite aux Palaos, la Mission a été informée par les représentants de l'Autorité administrante qu'un crédit avait été ouvert dans le budget de l'exercice 1989 pour régler le solde des montants relevant du Titre I. Ces paiements mettraient fin aux programmes de réparations pour dommages de guerre relevant des Titres I et II, sauf pour ce qui était des chèques non réclamés et des quittances non données. La Mission espère que les fonds prévus seront disponibles aussitôt que possible et que toutes les parties concernées recevront bientôt les compensations qui leur sont dues.

89. Au cours de la visite de la Mission aux Palaos, la question des demandes de réparations pour dommages de guerre a été soulevée lors de deux réunions publiques et la Mission a reçu sur la question une pétition présentée par un groupe dénommé Concerned Senior Citizens des Palaos.

90. Les Concerned Senior Citizens des Palaos appelaient l'attention de la Mission sur des demandes de réparations pour dommages de guerre formulées par des ressortissants des Palaos qui n'avaient pas été prises en considération auparavant

lors de la détermination des demandes de réparations pour dommages de guerre. Faute de bien comprendre les procédures des demandes de réparations, de nombreux Palaosiens n'avaient pas rempli les demandes à temps ou ne les avaient pas remplies du tout. De l'avis des membres de ce groupe, ces demandes méritaient d'être examinées. Ils lançaient un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les aide à persuader les parties concernées de prendre les mesures nécessaires en vue de régler ces demandes de remboursement.

#### B. Protection des pêcheries

91. L'une des questions mentionnées le plus fréquemment à la Mission était celle du braconnage des bateaux indonésiens dans les pêcheries des Palaos. Selon ce qui a été rapporté à la Mission, cela se passait essentiellement dans les eaux des îles du sud des Palaos proches de la côte indonésienne. Les autorités palaosiennes avaient pu arrêter un ou deux de ces bateaux mais ne disposaient pas des ressources suffisantes pour surveiller efficacement les eaux. En outre, le logement et l'alimentation des pêcheurs indonésiens capturés grevaient lourdement le trésor palaosien. Ces pêcheurs étaient actuellement détenus à la prison, où les conditions étaient extrêmement rudimentaires. Le Gouvernement palaosien avait porté les deux aspects du problème à l'attention du Gouvernement indonésien qui avait décliné toute responsabilité quant aux activités des braconniers. Le Gouvernement des Palaos estimait qu'il s'agissait là d'une question pour laquelle il avait besoin de l'aide de l'Autorité administrante. La Mission recommande que celle-ci examine d'urgence le problème.

## CHAPITRE V

### DIFFUSION D'INFORMATION SUR LES NATIONS UNIES

92. Comme les années précédentes, le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a distribué de la documentation directement au Territoire sous tutelle et par l'intermédiaire de ses centres d'information, essentiellement le Centre d'information des Nations Unies à Tokyo. D'autres départements du Secrétariat ont coopéré à ces efforts, notamment le Secrétariat du Conseil de tutelle et la Section de la distribution du Département des services de conférence.

93. En janvier 1988, le Directeur du Centre d'information à Tokyo s'est rendu aux Palaos et dans d'autres îles de la région et a indiqué dans son rapport qu'il y avait une demande considérable d'information sur le rôle et les activités de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concernait plusieurs questions.

94. Au cours de sa visite au Collège d'enseignement professionnel micronésien, la Mission s'est rendue à la bibliothèque et a demandé à voir les publications des Nations Unies. Le bibliothécaire lui a montré les documents qu'il était facile de consulter, a indiqué que le Collège recevait régulièrement diverses publications des Nations Unies relatives à différentes questions et s'est déclaré satisfait de la documentation reçue.

95. Au cours de réunions publiques, plusieurs intervenants ont déclaré qu'ils souhaiteraient recevoir des rapports et documents de l'Organisation des Nations Unies. La Mission a distribué des exemplaires des rapports des missions qui s'étaient rendues précédemment aux Palaos et des rapports du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité. Elle a donné l'assurance que des exemplaires du rapport de la Mission actuelle seraient communiqués aux personnes qui en feraient la demande.

96. Comme dans de nombreux pays en développement, la radio reste le moyen le plus pratique de diffusion de l'information aux Palaos. Elle a été utilisée par le passé pour diffuser des programmes d'éducation politique. En outre, un nombre important de personnes, essentiellement celles qui vivent à Koror, peuvent actuellement obtenir des vidéocassettes et autre matériel audio-visuel. De l'avis de la Mission, le Département de l'information devrait faire en sorte que du matériel radio et vidéo approprié soit fourni régulièrement à la National Communications Corporation des Palaos.

## CHAPITRE VI

### CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

97. La Mission a noté le niveau élevé de développement politique de toutes les couches de la société palaosienne, qui ressortait à la fois du degré de conscience politique des individus et du caractère profondément démocratique des institutions qui se sont développées dans le territoire.

98. Très peu de ceux avec lesquels la Mission s'est entretenue ont remis en cause le statut de libre association et douté qu'il serve de fondement aux relations futures entre les Palaos et l'Autorité administrante. Une ou deux personnes seulement ont évoqué d'autres options, y compris le statut de Commonwealth et l'indépendance, et rien ne semble indiquer que ces options bénéficient d'un soutien qui soit plus que minimal. La Mission a donc conclu que la libre association avec les Etats-Unis reste le statut souhaité par l'immense majorité des Palaosiens.

99. Il n'en reste pas moins que, pour nombre de Palaosiens, la fin du régime de tutelle semble représenter un saut angoissant dans l'inconnu. Certains craignent également que la tutelle soit levée prématurément, avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre association. La Mission a appelé l'attention à ce propos sur les assurances données à la dernière session du Conseil de tutelle par l'Autorité administrante, qui a réaffirmé sa volonté de continuer à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte des Nations Unies et de l'Accord de tutelle. Elle a également assuré ses interlocuteurs que le Conseil de tutelle continuerait d'exercer ses responsabilités aussi longtemps que l'Accord de tutelle demeurerait en vigueur.

100. En ce qui concerne les événements de 1987 (voir chap. II, sect. B.3), un certain nombre de hauts fonctionnaires et de particuliers ont affirmé avec insistance que les incidents de l'époque constituaient une aberration et que le climat politique des îles était redevenu normal. Les observations qu'elle a pu faire ont amené la Mission à conclure qu'il en était bien ainsi. Elle n'a pas vu de signes d'intimidation ou de violence politique et elle est convaincue que, pour autant qu'on puisse le prévoir, la légalité n'est pas menacée aux Palaos.

101. Les réalisations de l'Autorité administrante dans le domaine politique et dans celui de l'enseignement ont été unanimement reconnues. Toutefois, la Mission a entendu un certain nombre de Palaosiens et les dirigeants du pays se plaindre de l'insuffisance du développement économique et du progrès social dans le territoire. Ces doléances ont été soulignées dans les déclarations communiquées à la Mission par le Président Etpison. Elles se sont, d'une certaine manière, également exprimées dans le mandat de négociation donné à la Commission du statut politique des Palaos. Parmi les problèmes les plus fréquemment mentionnés à titre d'exemple figurent l'insuffisance du réseau routier, sauf à Koror, et les limites du système hospitalier. Un certain nombre de personnes ont dit qu'à leur avis, l'Autorité administrante n'avait pas encore rempli toutes les obligations qui lui incombaient en vertu de l'Accord de tutelle.

102. Etant donné les sommes considérables déjà consacrées par l'Autorité administrante au développement économique et social et les engagements supplémentaires qu'elle est disposée à souscrire dans le cadre du nouveau statut envisagé, la Mission estime que cette attitude procède pour une large part de considérations tactiques et qu'elle vise à obtenir de l'exécutif et du Congrès

américains des concessions supplémentaires au moment où viennent de s'engager de délicates négociations entre les autorités des Etats-Unis et la Commission des relations futures entre les Etats-Unis et les Palaos.

103. La Mission a cependant noté que, pour de nombreux Palaosiens, et notamment pour les dirigeants, l'entrée en vigueur de l'Accord de libre association proposé devrait être subordonnée à un engagement de la part de l'Autorité administrante de mettre en place les éléments d'une infrastructure appropriée. Elle a noté un très large scepticisme quant à la possibilité d'obtenir une rapide approbation de l'Accord de libre association, à une majorité de 75 %, à moins d'assurances en ce sens. La Mission espère que l'issue des négociations en cours entre la Commission du statut et les autorités américaines sera satisfaisante à cet égard. Il faudrait, à son avis, que les deux parties fassent preuve d'une certaine souplesse pour sortir de l'impasse actuelle.

104. La Mission a noté qu'une bonne partie de la population des Etats périphériques estime que leur développement économique est resté en retrait par rapport à celui de la capitale, Koror, et des Etats adjacents. Elle estime toutefois que cette situation tient surtout aux priorités fixées par le gouvernement national pour la répartition des fonds reçus de l'Autorité administrante.

105. La Mission estime que, dans un pays de la taille des Palaos, il est indispensable de coordonner, à l'échelon national, les efforts de planification économique. Il lui paraît donc regrettable qu'un certain nombre d'Etats aient entrepris des travaux d'équipement (tels en particulier les routes des Etats de Ngiwal, de Melekeok, de Ngarchelong et de Ngeremlengui et la centrale de l'Etat d'Airai) qui ne s'intègrent pas sans difficulté dans une infrastructure nationale. La Mission recommande de ne rien négliger pour éviter ce type de doubles emplois à l'avenir et pour assurer une meilleure gestion des ressources limitées des Palaos.

106. La Mission pense que l'Organisation des Nations Unies devrait pouvoir prêter un concours plus efficace en matière de planification économique qu'elle ne l'a fait jusqu'ici (voir par. 60). Elle a quelques doutes quant à l'adaptation aux besoins locaux et à l'efficacité du système d'assistance technique actuellement mis en place par l'Organisation aux Palaos. Elle recommande que, lorsqu'aura été résolue la question du statut politique futur du territoire, on envisage d'y affecter un véritable expert ou d'y envoyer un conseiller interrégional du Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat étudier les besoins d'assistance du Gouvernement palaosien. L'une ou l'autre de ces deux solutions serait sans doute plus indiquée que celle de l'équipe de volontaires.

107. La Mission n'est pas convaincue de l'utilité d'un certain nombre de projets d'infrastructure entrepris ou prévus sur une échelle qui semble hors de proportion avec la taille de la collectivité locale desservie. La construction de routes coûteuses de haute qualité dans les Etats de Ngiwal, de Melekeok, de Ngarchelong et de Ngeremlengui semble dépasser sensiblement les besoins de communautés ayant une population très peu nombreuse. La Mission estime qu'au stade actuel de développement des Palaos, on aurait pu affecter ces ressources précieuses à d'autres besoins, notamment l'éducation et la santé, en entreprenant dans ces communautés des projets moins ambitieux. Cette considération, pense-t-elle, vaut également pour la création projetée d'une nouvelle capitale et d'un nouvel aéroport international dans l'Etat de Melekeok. La Mission croit également que dans certains cas, il aurait fallu veiller à assurer une plus grande coordination entre

les donateurs d'aide et les investisseurs étrangers d'une part et les autorités palaosiennes de l'autre. Le port d'Angaur et la centrale d'Airai sont des exemples de ce type de problème et la Mission recommande que des mesures soient prises pour en limiter la répétition.

108. La Mission a été frappée par la haute qualité de l'enseignement aux Palaos. Il lui semble qu'il faudrait accorder une plus grande priorité à l'achat de matériel pédagogique et à l'amélioration de la structure des établissements d'enseignement. Le nouveau bâtiment abritant l'école élémentaire d'Airai est un bon exemple du niveau auquel il convient d'aspirer.

109. La Mission a été particulièrement impressionnée par le travail du Collège d'enseignement professionnel micronésien qui devrait, à son avis, être encouragé et élargi. Elle a noté que cet établissement se proposait d'introduire sous peu un programme restreint d'études commerciales. Si cette initiative aboutissait, elle contribuerait à répondre au besoin pressant de diversification des emplois et de déconcentration du secteur public au profit du secteur privé.

110. De sa visite à l'hôpital, la Mission a conclu que les bâtiments, en fort mauvais état, devenaient progressivement trop coûteux à entretenir. Une bonne partie de l'équipement est obsolète. La Mission a donc reconnu qu'il y avait lieu de construire un nouvel hôpital. Elle a noté avec satisfaction que l'Autorité administrante avait déjà accordé une subvention de 10 millions de dollars destinée à couvrir la première phase de construction du nouvel hôpital, commencée en janvier 1989. Elle espère que les négociations engagées entre les autorités palaosiennes et américaines permettront de trouver une solution satisfaisante au problème du financement des phases suivantes et de l'achèvement du projet.

111. La Mission a jugé inquiétants les rapports qui lui ont été faits sur la pénurie de fournitures médicales et de médicaments. Elle semble, en partie du moins, due à un défaut de planification et à une mauvaise organisation des commandes. La Mission recommande que les autorités palaosiennes fassent le nécessaire pour examiner la situation et y remédier.

112. En ce qui concerne les soins dentaires, la Mission recommande que les autorités palaosiennes accordent un haut degré de priorité au traitement préventif. Il faudrait également accorder l'attention voulue à la proposition, faite par des médecins de la Division dentaire, d'acheter et d'équiper une unité mobile qui permettrait d'assurer un service dentaire aux établissements d'enseignement situés dans des régions éloignées.

113. Bien que la situation semble en voie d'amélioration, l'abus des stupéfiants et de l'alcool reste un grave sujet d'inquiétude. La Mission recommande au Gouvernement et à l'autorité administrante d'accorder la plus haute priorité à ces problèmes. Un programme concerté, conjuguant un effort de répression, une action sanitaire et une campagne d'éducation pourrait, en fait, s'imposer.

114. Etant donné le piètre état de la prison (voir par. 74), la Mission estime qu'il conviendrait d'employer les détenus à des travaux d'entretien et de rénovation dans l'établissement même et, lorsque faire se peut, ailleurs, et que ces tâches devraient prendre le pas sur d'autres types d'activité.

115. La Mission a pu vérifier que les accusations de prétendue "militarisation" des Palaos parfois portées contre les Etats-Unis étaient dénuées de fondement et traduisaient une méconnaissance des réalités. La seule présence militaire américaine aux Palaos consiste en un petit détachement de la marine américaine, les "Sea-bees", qui compte 21 hommes et qui fait des travaux de construction à la demande des autorités locales (voir par. 55).

116. Certains des interlocuteurs de la Mission ont évoqué la possibilité que les Etats-Unis exercent à l'avenir le droit que leur confère l'Accord de libre association d'utiliser en cas de besoin certaines terres à des fins militaires. Il était évident toutefois pour la Mission que les craintes ainsi exprimées avaient davantage trait au mode de négociation des dédommagements, et à leur niveau, qu'à la forme éventuelle d'utilisation des terres.

117. Le problème nucléaire, pour sa part, n'a pratiquement pas été évoqué au cours du séjour de la Mission, si ce n'est à l'occasion, en réponse à des questions posées par la Mission elle-même. Il n'a notamment pas figuré parmi les problèmes majeurs soulevés lors de réunions avec des dirigeants politiques de toutes tendances. La Mission confirme donc l'opinion émise par certains de ses prédécesseurs que le problème nucléaire ne préoccupe qu'une partie, minoritaire, de la population palaosienne.

## CHAPITRE VII

### REMERCIEMENTS

118. Les membres de la Mission de visite ont été accompagnés par M. Donald Yellman, (Bureau chargé des Etats librement associés, Service des affaires de l'Asie orientale et du Pacifique, Département d'Etat) et par M. Samuel F. McPhetres (Bureau chargé de la transition, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique). Ils leur expriment leur gratitude pour leur coopération et leur courtoisie jamais démentie.

119. Ils tiennent à remercier le Président des Palaos et tous ceux qui les ont aidés au cours de leur visite.

120. Partout où elle est allée, la Mission a bénéficié d'une coopération immédiate et a été pleinement mise au courant. Les renseignements de fond supplémentaires qu'elle a demandés ont été fournis rapidement et efficacement. Elle souhaite remercier ceux qui l'ont aidée de leur courtoisie et de leur assistance.

121. Les membres de la Mission remercient notamment tous les habitants des Palaos de leur hospitalité et de la patience et de la compréhension avec lesquelles ils ont expliqué leurs vues et leurs préoccupations à la Mission. La Mission leur présente ses meilleurs voeux pour l'avenir.

122. Enfin, les membres de la Mission tiennent beaucoup à remercier chaleureusement les membres du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui les ont accompagnés lors de leur visite et leur ont facilité la tâche.

### Notes

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).

2/ Pour le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le référendum dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, 1978, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-sixième session, Supplément No 2 (T/1795).

3/ Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-septième session, Supplément No 1 (T/1813), par. 57 à 72.

4/ Pour le texte intégral de la Constitution des Palaos, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-huitième session, Fascicule de session, annexes, document T/1826, annexe II.

5/ Voir le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le référendum dans les îles Palaos, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en février 1983, Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquantième session, Supplément No 3 (T/1851), chap. II.

6/ Voir le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le plébiscite dans les îles Palaos (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique), en février 1986, Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante-troisième session, Supplément No 2 (T/1885), annexe V.

7/ Pour le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le plébiscite dans les Etats fédérés de Micronésie, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en juin 1983, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante et unième session, Supplément No 1 (T/1860).

8/ Pour le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le référendum dans les îles Marshall (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique) en septembre 1983, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante et unième session, Supplément No 2 (T/1865).

9/ Pour le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le plébiscite aux Palaos, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, en décembre 1986, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante-quatrième session, Supplément No 1 (T/1906).

10/ Pour le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le référendum dans les îles Palaos (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique) en juin 1987, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante-quatrième session, Supplément No 2 (T/1919).

11/ Pour le texte de la loi publique No 2-30 de la République des Palaos, voir le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le référendum dans les îles Palaos (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique) en août 1987, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante-quatrième session, Supplément No 3 (T/1920), annexe II.

12/ Pour le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer le référendum dans les îles Palaos (Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique) en août 1987, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante-quatrième session, Supplément No 3 (T/1920).

13/ Ibid., annexe VI.

14/ Le dollar des Etats-Unis est la monnaie locale.

15/ Pour le rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, 1985, voir Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquante-troisième session, Supplément No 1 (T/1878).

16/ Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, quarante-troisième session, Supplément No 3 (T/1774), chap. VI.

17/ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-troisième année, Supplément spécial No 1 (S/20168), par. 15.

Annexe I

ITINERAIRE DE LA MISSION DE VISITE

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
7 avril 1989	Honolulu	Arrivée en provenance de New York
8 avril		Départ par avion pour Guam (passage de la ligne internationale de changement de date)
9 avril	Guam	Arrivée en provenance d'Honolulu
		Départ par avion pour les Palaos
	Koror (Palaos)	Arrivée en provenance de Guam
10 avril	Koror	Visite au Président des Palaos
		Visite au Vice-Président/Ministre des affaires administratives
		Visite du musée des Palaos
		Entretien avec le Président et les membres du Sénat ainsi qu'avec le Président et les membres de la Chambre des représentants, troisième Olbiil Era Kelulau (OEK) (Congrès national des Palaos)
11 avril	Koror	Entretien avec le Président de la Cour suprême des Palaos
		Entretien avec des dirigeants traditionnels
		Entretien avec des gouverneurs d'Etats
		Visite du McDonald Memorial Hospital et de l'emplacement prévu pour le nouvel hôpital
		Entretien avec des cadres de la Société nationale de communications des Palaos
		Visite du Centre expérimental d'aquiculture micronésien
12 avril	Koror	Entretien avec le Directeur et le personnel du Bureau de l'éducation des Palaos
		Entretien avec un groupe de lycéens des Palaos
		Visite du lycée Mindszenty et de l'école primaire de Koror

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
12 avril (suite)	Airai	Visite du barrage d'Airai
		Visite de la nouvelle école primaire d'Airai
		Entretien avec le responsable de l'équipe d'action civique des Etats-Unis et visite des locaux
	Koror	Entretien avec des notables et rencontre avec le public
13 avril	Koror	Entretien avec des membres du Palau National Youth Congress
	Koror	Entretien avec l'assistant du doyen du Collège d'enseignement professionnel micronésien (MOC) et visite des locaux
		Entretien avec le Directeur et des hauts fonctionnaires du Palau Bureau of Public Works
		Visite de la prison des Palaos
		Visite du port des Palaos
		Entretien avec des volontaires des Nations Unies, Bureau de statistique
		Entretien avec des membres de la Commission des relations futures entre les Palaos et les Etats-Unis
		Entretien avec les membres du Conseil d'administration de la Palau National Development Bank
		Entretien avec le Directeur du Bureau of Cultural Affairs
		Entretien avec un groupe d'éducateurs et rencontre avec le public
	14 avril	
Est de Babelthuap		
Ngiwal		Entretien avec des notables et rencontre avec le public
	Ngaraard	Entretien avec des notables et rencontre avec le public

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
14 avril (suite)	Melekeok	Entretien avec des notables et rencontre avec le public
	Ngchesar	Entretien avec des notables et rencontre avec le public  Départ par bateau pour Koror
	Koror	Entretien avec des représentants de l'Otil A Beluad
15 avril		Départ par bateau pour l'ouest de Babelthuap
	Ouest de Babelthuap	
	Ngarchelong	Entretien avec des responsables communautaires et rencontre avec le public
	Ngardmau	Entretien avec des notables et rencontre avec le public
	Ngaremlenqui	Entretien avec des notables et rencontre avec le public
	Ngatpang	Entretien avec des notables et rencontre avec le public
	Aimeliik	Visite de la centrale électrique  Entretien avec des notables et rencontre avec le public  Départ par bateau pour Koror
16 avril	Koror	Participation à un déjeuner de travail offert par le Président des Palaos et de hauts fonctionnaires
17 avril		Départ par avion pour Angaur
	Angaur	Entretien avec des notables et rencontre avec le public  Départ par avion pour Peleliu
	Peleliu	Entretien avec des notables et rencontre avec le public  Départ par bateau pour Koror

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Observations</u>
17 avril ( <u>suite</u> )	Koror	Entretien avec un chef traditionnel, Balang Toyomi O. Singeo, de l'Etat de Peleliu  Entretien avec le Président des Palaos et des hauts fonctionnaires
18 avril		Départ par avion pour Guam, Honolulu et New York

## Annexe II

### DECLARATION PRONONCEE PAR M. JEAN-MICHEL GAUSSOT, PRESIDENT DE LA MISSION DE VISITE LE 10 AVRIL 1989

Je m'appelle Jean-Michel Gaussot et je suis français, je suis Président de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'enquêter sur la situation actuelle aux Palaos, Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique. L'autre membre de la Mission est M. J. Stephen Smith du Royaume-Uni. Mon collègue et moi-même sommes très heureux de nous trouver pour la première fois dans votre charmant pays, bien connu pour sa beauté et l'amabilité de sa population. Nous sommes accompagnés d'une équipe de fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, M. Wilfrid De Souza, M. Ozdinch Mustafa et Mme Anastasiya Delenda.

J'aimerais maintenant vous dire pourquoi nous sommes venus de New York jusqu'ici. Comme beaucoup d'entre vous le savent certainement, l'un des articles de la Charte des Nations Unies, à savoir l'Article 76 b) stipule que le régime de tutelle a pour but de favoriser le progrès politique, économique et social des populations des Territoires sous tutelle, le développement de leur instruction ainsi que leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance, compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations et des aspirations librement exprimées des populations intéressées...". En d'autres termes, l'Organisation des Nations Unies s'emploie à veiller à ce que les territoires placés sous sa tutelle puissent un jour choisir leur destinée eux-mêmes.

Comme vous le savez tous, les Etats-Unis d'Amérique, Autorité administrante du Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, sont chargés de veiller à ce que ces objectifs soient atteints. Nous sommes ici parce que le mois dernier, les Etats-Unis ont demandé au Conseil de tutelle, l'organe directeur de l'Organisation des Nations Unies s'occupant des Territoires sous tutelle, d'envoyer une mission aux Palaos afin d'y étudier la situation et que le Conseil a répondu favorablement à cette requête.

Notre mission doit s'acquitter de trois tâches principales : premièrement, il nous faut observer les mesures prises aux Palaos pour mettre en vigueur le projet d'accord de libre association. Deuxièmement, le Conseil de tutelle nous a demandé d'obtenir des informations de première main concernant l'évolution de la situation politique, économique et sociale aux Palaos. Troisièmement, nous avons pour instruction de recevoir des pétitions et de les étudier sur le champ lorsqu'elles méritent, à notre avis, un examen plus poussé. Ensuite, nous présenterons au Conseil de tutelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York un rapport sur les constatations que nous avons faites qui contiendra nos conclusions, observations et recommandations.

Nous avons eu un entretien avec votre Président et rencontrerons vos dirigeants, des hautes personnalités gouvernementales, des membres du Congrès national et d'autres personnes jouant un rôle dans les secteurs politique, économique, social et pédagogique. Nous nous rendrons dans autant de régions du Territoire que possible.

Ce que nous voulons vraiment faire cependant, c'est vous rencontrer, vous, population des Palaos. A cet effet, nous organiserons des réunions publiques dans le plus grand nombre d'endroits possible afin d'entendre ce que vous avez à dire. Nous sommes prêts à rencontrer tout groupe ou toute personne qui voudra nous voir.

Je sais que nous pouvons compter sur votre coopération pour mener à bien les tâches qui nous ont été confiées par le Conseil de tutelle. Nous serons heureux de pouvoir rencontrer autant d'entre vous que possible.

En conclusion, j'aimerais au nom de l'Organisation des Nations Unies vous remercier de votre courtoisie et de votre gentillesse à notre égard et vous souhaiter ainsi qu'à votre pays un avenir de bonheur et de prospérité.

### Annexe III

#### COMMUNICATIONS ECRITES RECUES PAR LA MISSION DE VISITE\*

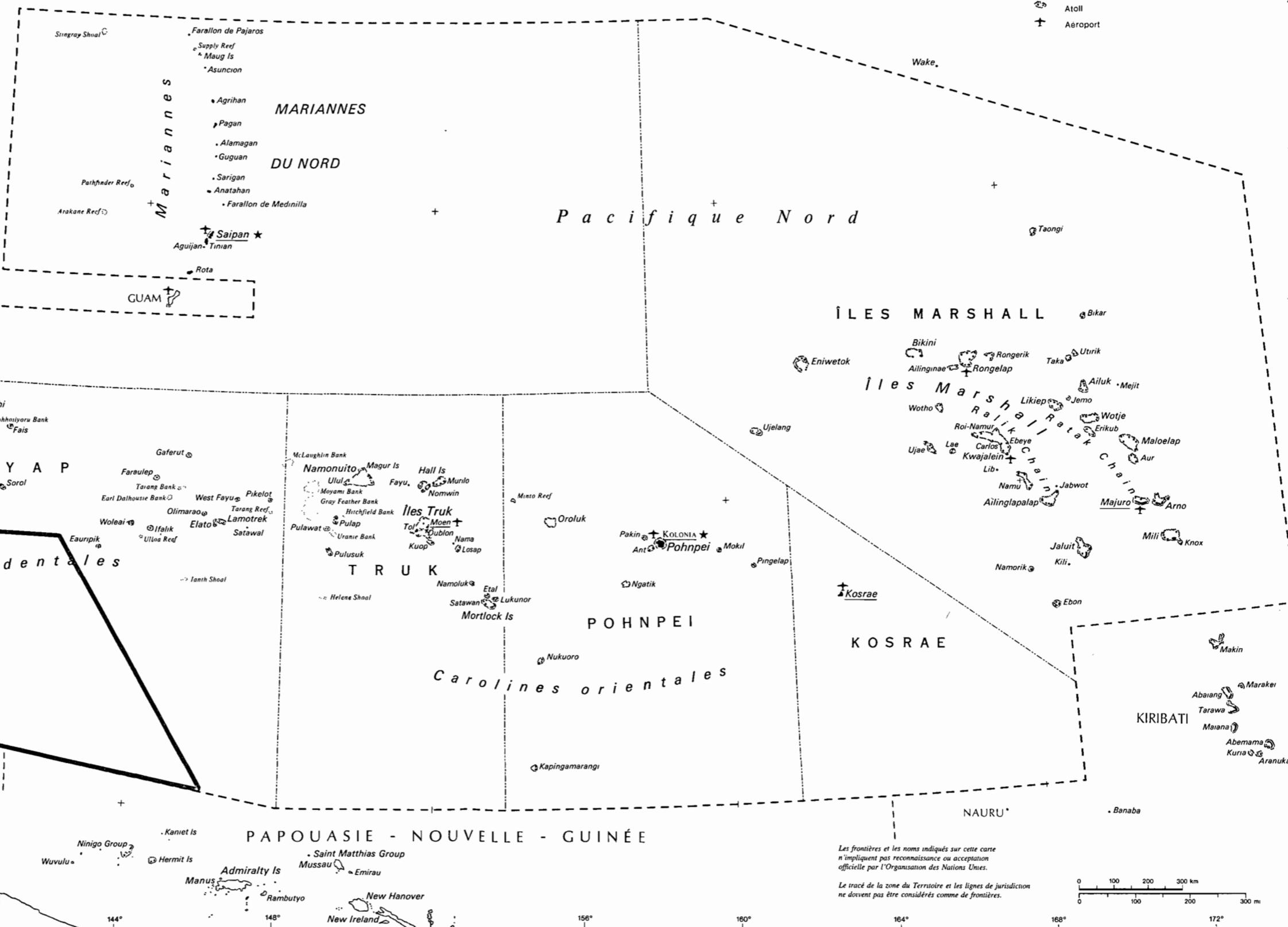
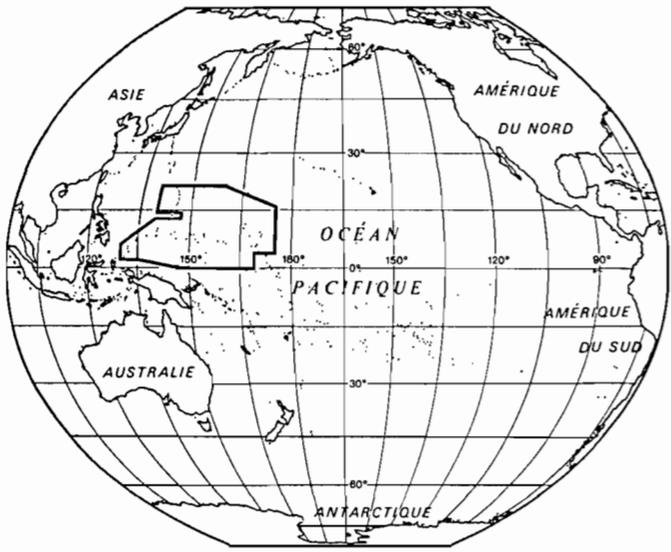
1. Déclaration lue à la Mission au nom du Président des Palaos le 10 avril 1989
2. Déclaration lue à la Mission au nom des sénateurs et de la Chambre des représentants, troisième Olbiil Era Kelulau (Congrès national des Palaos)
3. Copie de la résolution portant création de la Commission des relations futures entre les Palaos et les Etats-Unis (RPPL No 3-1)
4. Déclaration de principe sur le statut politique à venir des Palaos
5. Déclaration lue à la Mission au nom des Gouverneurs des Palaos
6. Déclaration présentée à la Mission au nom des chefs traditionnels
7. Déclaration lue à la Mission au nom des membres de la Commission des relations futures entre les Palaos et les Etats-Unis
8. Pétition lue à la Mission au nom d'un groupe d'éducateurs des Palaos
9. Pétition présentée à la Mission par le Gouverneur de l'Etat de Ngiwal
10. Pétition lue à la Mission au nom de l'Otil A Beluad
11. Pétition présentée à la Mission par un groupe de personnes âgées des Palaos
12. Déclaration présentée à la Mission par le Président des Palaos le 17 avril 1989

---

\* Les communications ont été placées dans les dossiers du Secrétariat et peuvent être consultées par les membres du Conseil de tutelle.

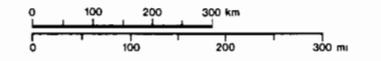
# TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ÎLES DU PACIFIQUE

- ★ Siege administratif
- ⊙ Île
- ⊙ Atoll
- ✈ Aéroport

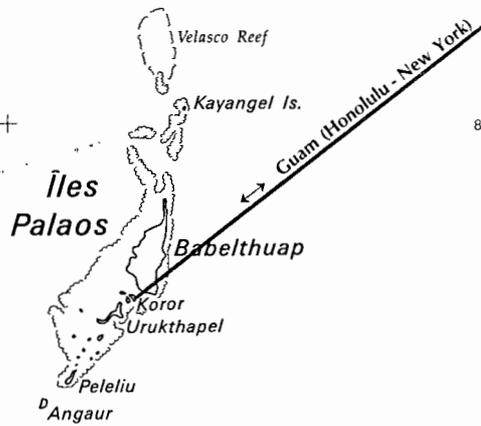
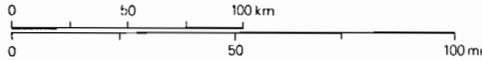


Les frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Le tracé de la zone du Territoire et les lignes de juridiction ne doivent pas être considérés comme de frontières.



ITINÉRAIRE DE LA MISSION DE VISITE  
DES NATIONS UNIES  
DANS LES ÎLES PALAOS  
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ÎLES DU PACIFIQUE  
Avril 1989



PACIFIQUE NORD

Sonsorol Is.

Pulo Anna

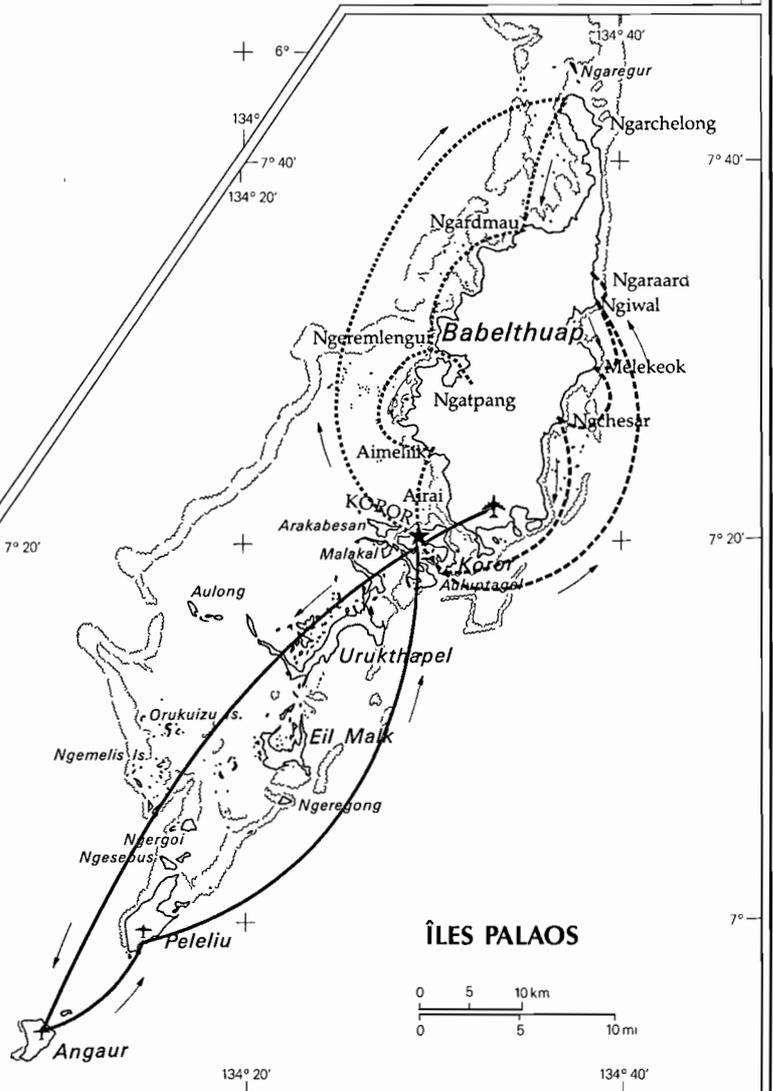
Merir

Tobi

Helen

Helen Reef

Les frontières et les noms indiqués sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.



ÎLES PALAOS

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何 购取 联合国 出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---